



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE MUSSIG

**Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

*Séance ordinaire du 23 Octobre 2023 à 20h00
Maison des Associations, 5 rue Principale 67600 MUSSIG*

La convocation a été adressée le 17 Octobre 2023 avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 Septembre 2023
2. CHASSE : Renouvellement des baux de chasse pour la période 2024-2033
3. FINANCES : Délégation à l'exécutif de la décision de recourir à l'emprunt dans le cadre de la réhabilitation et mises en accessibilité de la Mairie
4. TRAVAUX : Approbation de devis et études
5. Divers et informations

Sous la présidence de WOTLING Philippe, Maire

Etaient présents : MMES et MM BAPTIST Marie, BAUER Rachel, BEGOUT Didier, FEUERER Valérie, GOETZ Adeline, HERR Jean-François, KOENIG Christophe, LEGRAND Marie-Antoinette, NEFF Bertrand, SCHIFFERLE Christelle, SCHMITT André, SCHNEIDER Jean-Luc, SEEWALD Agnès.

Etaient absents : SIEGEL Stéphane

Début de la séance : 20h01

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour : Point n°5 « PERSONNEL COMMUNAL : Renouvellement de poste »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 Septembre 2023 ne suscite aucune remarque de la part des conseillers municipaux.

1 ABSTENTION - ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

KOENIG Christophe est élu secrétaire de séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
067-216703108-20231023-2023-10-23-PVB-DE
Date de télétransmission : 30/10/2023
Date de réception préfecture : 30/10/2023

2. CHASSE : Renouvellement des baux de chasse pour la période 2024-2033

Monsieur le Maire rappelle la procédure de renouvellement des baux de chasse pour la période 2024-2033 à l'ensemble des élus. Un état des étapes passées et à venir est effectué avec résumé des échanges qui se sont tenus lors de la dernière réunion de la Commission communale consultative de la chasse (4C).

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DÉCIDE** de fixer à 979,39 ha la contenance des terrains à soumettre à la location répartie ainsi :
LOT 1 : 309,10 hectares au NORD du ban communal
LOT 2 : 313,71 hectares au SUD-OUEST du ban communal
LOT 3 : 356,58 hectares au SUD-EST du ban communal

POUR les Conventions de gré-à-gré

- **DÉCIDE** pour les lots loués par convention de gré à gré, de fixer le prix de la location comme suit :
LOT 1 : 2 070 €
LOT 2 : 3 200 €
- **DÉCIDE** pour les conventions de gré à gré, d'agréer la candidature de Monsieur BOURGEOIS Raymond pour les lots 1 et 2
- **APPROUVE** la convention et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de gré à gré

POUR l'Adjudication

- **DÉCIDE** pour les locations par adjudication, de procéder à une publicité et de fixer la date de l'adjudication au : Jeudi 21 décembre 2023 à 18h00 à la Maison des Associations
- **DÉCIDE** pour les lots loués par voie d'adjudication, de fixer la mise à prix comme suit :
LOT 3 : 1 200 €
- **AUTORISE** le Maire à signer le bail de location de la chasse communale
- **AUTORISE** le cas échéant, la commission de location à solliciter les offres des candidats présents et à attribuer le lot au plus offrant, si lors de la deuxième adjudication la mise à prix fixée par le conseil municipal n'est pas atteinte

Les clauses particulières sur l'ensemble des 3 lots sont inchangés et annexés à la présente délibération.

ADOPTÉ L'UNANIMITÉ

3. FINANCES : Délégation à l'exécutif de la décision pour recourir à l'emprunt dans le cadre de la réhabilitation et mises en accessibilité de la Mairie

1) Retour sur la commission appel d'offres

Faisant suite à la commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 27 septembre dernier et prenant en considération qu'une partie des offres étaient infructueuses ou non recevables, un nouvel appel à la concurrence est publié pour les lots 2, 5, 6, 11, 13, 15 et 21. Date limite des offres le 14/11/2023 à 12h00. Une autre partie des lots est en cours de négociation par l'architecte Monsieur Alain STEINMETZ.

Architecte Monsieur Alain
Accusé de réception en préfecture
067-216703108-20231023-2023-10-23-PVB-DE
Date de télétransmission : 30/10/2023
Date de réception préfecture : 30/10/2023

2) Point subventions

Monsieur le Maire fait état des dossiers de demandes de subventions entrepris dans le cadre du projet de rénovation et mises aux normes de la Mairie. Pour rappel, sont projetées les subventions suivantes :

ETAT	430 000 €
REGION	75 000 €
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE	95 000 €

Soit un total de 600 000€ de subventions réparties par l'état et les collectivités locales.

3) Emprunt

Point exposé à l'assemblée par Monsieur KOENIG Christophe, Adjoint au Maire en charge des finances.

Trois établissements bancaires ont été consultés pour obtenir la meilleure offre bancaire en matière d'emprunt nécessaire à la bonne réalisation du projet de rénovation et mises aux normes de la Mairie : le Crédit Mutuel, la Banque Populaire et la Banque Postale.

Plusieurs simulations de financement ont été étudiées et présentées en commission.

VU l'article L2122-22 (ou L3211-2 ou L4221-5) du Code Général des Collectivités Territoriales
Ayant entendu l'exposé de Monsieur KOENIG Christophe, Adjoint au Maire en charge des finances,

Pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, le Maire reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt à court, moyen ou long terme. Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- La faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
- La faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
- La possibilité de recourir à des opérations particulières, comme des emprunts obligataires ou des emprunts en devises,
- Des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation,
- La possibilité d'allonger la durée du prêt,
- La possibilité de procéder à un différé d'amortissement
- La faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement

Par ailleurs le Maire pourra conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DÉCIDE** de donner délégation au Maire, en matière d'emprunt, pendant toute la durée de son mandat, conformément aux termes de l'article L2122-22 (ou L3211-2 ou L4221-5) du CGCT dans les conditions et limites ci-dessus définies
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un emprunt bancaire dans le cadre du projet de rénovation et mises aux normes de la Mairie auprès de la banque du Crédit Mutuel, pour un montant de 500 000€ et d'une durée de 15 ans (taux de 4,1%).

Accusé de réception en préfecture
067-216703108-20231023-2023-10-23-PVB-DE
Date de télétransmission : 30/10/2023
Date de réception préfecture : 30/10/2023

Le Conseil Municipal sera tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du CGCT.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. TRAVAUX : Approbation de devis et études

1) PROJET DE RENOVATION ET MISES AUX NORMES DE LA MAIRIE : Attribution lot 19

VU le Code de la commande publique ;

VU le projet de rénovation et mises aux normes de la Mairie de Mussig ;

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 27 Septembre 2023 ;

Après vérification du dossier par la CAO, il est proposé de retenir l'offre de la société la moins disante à savoir la société PREMYS pour un coût de 12 500,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché public suivant :
LOT 19 : Désamiantage
Entreprise : PREMYS
Montant du marché : 12 500,00€ HT

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2) TRAME VERTE ET BLEUE DU RIED

Dans le cadre des actions de la Trame Verte et Bleue du Ried (TVB) auquel la Commune de Mussig adhère, un chantier plantation d'une haie champêtre en bordure du complexe sportif côté SUD est programmée.

Afin de mener à bien ce projet, plusieurs réunions de terrain ont été effectuées avec entreprise et la Ligue protectrice des oiseaux (LPO). Aussi il est proposé de retenir l'offre de la société NATURE ET TECHNIQUES de Muttersholtz pour un montant de 5 910,40€ HT.

Pour rappel, le projet sera subventionné à hauteur de 80%.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. PERSONNEL COMMUNAL : Renouvellement de poste

Arrivée de Monsieur HERR Jean-François à 20h55

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des renouvellements et modifications de contrats sont à prévoir dans les prochains mois pour la collectivité.

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et de consolider les effectifs de la collectivité.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3

VU le budget,

VU le tableau des emplois et des effectifs,

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer les missions d'Agent Technique

Accusé de réception en préfecture 067-216703108-20231023-2023-10-23-PVB-DE Date de télétransmission : 30/10/2023 Date de réception préfecture : 30/10/2023

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de :

- **RENOUVELLER** un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 23/35^e et pour une durée de deux ans afin d'exercer les fonctions d'agent d'entretien des bâtiments communaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. DIVERS ET INFORMATIONS

A) Déménagement Mairie

Le déménagement du 4 octobre s'est bien déroulé et les agents ont désormais totalement acquis les locaux de la Mairie temporaire située dans le bâtiment de l'école maternelle.

Début des travaux prévus début 2024 une fois les travaux de désamiantage réalisés en amont par la société PREMYS.

B) Travaux rue de Baldenheim/Heidolsheim

Le marquage au sol est prévu courant de la semaine 43 si les conditions météorologiques sont favorables. Un arrêté portant modification du régime de priorité sera mis en place à cet effet et afin de marquer les carrefours desservis par un STOP et CEDEZ LE PASSAGE.

Une commission sera programmée dans le cadre de l'aménagement des abords du salon de coiffure, côté EST.

C) SDEA

• Interconnexion

Le 18 octobre, une réunion d'information relatif au dispositif d'interconnexion avec le réseau d'Hessenheim a eu lieu à la Maison des associations.

• Chloration de l'eau

Une réunion entre les maires et délégués SDEA de Baldenheim et Mussig et le Syndicat des Eaux et l'Assainissement Alsace-Moselle s'est tenue dernièrement afin d'évoquer la situation du puits et des dernières chlorations.

Une communication est prévue prochainement par les services du SDEA à destination des populations des villages de Baldenheim et Mussig afin d'amener des éléments sur les épisodes de chlorations de l'eau potable des deux communes.

D) Presbytère

Le courrier de demande de désaffectation du bâtiment du presbytère a été transmis à l'archevêché suite à la séance du conseil municipal du 20 septembre dernier.

Une demande en matière de services médicaux et/ou paramédicaux a été réceptionnée. Une réflexion est à l'étude sur le sujet.

E) Dates à retenir

11 Novembre : Commémoration à 10h30

13 Janvier : Distribution des colis aux aînés

14 Janvier : Repas des aînés à la Salle des Fêtes

19 Avril : Marché du printemps à la Salle des Fêtes

Accusé de réception en préfecture 067-216703108-20231023-2023-10-23-PVB-DE Date de télétransmission : 30/10/2023 Date de réception préfecture : 30/10/2023

F) Droits individuels à la formation des élus (DIFE)

L'assemblée est informée que différentes formations à destination des élus sont disponibles et peuvent être mobilisé via le droit à la formation. Chaque élu dispose d'une enveloppe dédiée.

Fin de séance : 21h20

Certifié exécutoire par le Maire
MUSSIG, le 27/10/2023

Le Maire,
Philippe WOTLING

Le Secrétaire de Séance,
Christophe KOENIG



Accusé de réception en préfecture
067-216703108-20231023-2023-10-23-PVB-DE
Date de télétransmission : 30/10/2023
Date de réception préfecture : 30/10/2023